



Intervention de la FSU CNESER Plénier du 11 mars 2019 : loi programmation recherche

La FSU et la communauté scientifique réclamaient depuis plus de 15 ans une loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Mais nous sommes très inquiets des annonces et du cadrage du gouvernement qui, notamment, comportent aucun élément sur les moyens et le budget.

La FSU estime qu'une loi de programmation pour la recherche doit fixer un objectif pour la place de la recherche dans le pays et une trajectoire pour y parvenir. Nous demandons de porter l'effort de la R&D à 3 % dans le PIB dont 1 % pour la recherche publique comme s'y était engagée la France au début des années 2000. Pour atteindre 1 % du PIB pour la recherche publique dans 10 ans, il faut augmenter le budget de la recherche publique de 1 milliard d'euros par an pendant 10 ans.

Nous avons bien noté que la cible reste les 3% du PIB, mais il n'y a toujours aucune précision sur la trajectoire pour y parvenir. Nous rappelons que l'Allemagne a réaffirmé son objectif d'atteindre 3,5 % du PIB pour le R&D en 2025.

Concernant les trois questions que vous avez posées pour préparer la loi de programmation recherche :

- **La première concerne le financement de la recherche sur projet et le financement des laboratoires.**

Nous comprenons d'après la lettre de mission de Mme la ministre que vous souhaitez renforcer les financements compétitifs par appels à projets.

A la FSU nous demandons que les programmes de recherche des laboratoires et des UMRs qui sont évalués et validés puissent être totalement financés par les dotations des tutelles. Nous ne sommes pas opposés à des appels à projets, mais ceux-ci doivent constituer un effort supplémentaire et être réservés pour amorcer des thématiques émergentes ou des grands programmes répondant à des besoins affichés du pays.

Nous rappelons que la commission d'évaluation et de contrôle de l'assemblée nationale a effectué une consultation citoyenne : le résultat de cette consultation c'est qu'une écrasante majorité de 75 % de la communauté scientifique demande de donner la priorité au dotations de tutelles pour les laboratoires contre seulement 2 % qui demande de donner la priorité au financement par AAP. **Votre orientation est donc contre l'avis des organisations syndicales et contre 75 % de la communauté scientifique.**

- **Votre deuxième question concerne l'attractivité des carrières dans la recherche, notamment à l'international.**

Nous comprenons d'après la lettre de mission de Mme la ministre que vous souhaitez appliquer dans la recherche la réforme de transformation de la fonction publique : plus de recours au contrat et moins de postes statutaires, avec notamment des *tenure tracks* pour les jeunes chercheurs, et aussi une individualisation des rémunérations, et nous comprenons bien la revalorisation des carrières et des rémunérations sera réservée à une toute petite minorité, ceux que vous appelez les « *meilleurs talents* » : cela ne suffit plus d'avoir un doctorat, puis de passer 4-6-8 ans en postdoc à l'étranger, de

réussir un concours de chercheur ou enseignant chercheur, et de travailler avec talent. Non, cela ne suffit plus ! Maintenant, il faudra faire partie des « *meilleurs talents* » !

La FSU est opposée à vos intentions. Nous pensons à la FSU que LE principal facteur d'attractivité au niveau international, c'est le recrutement jeune sur statut de la fonction publique des chercheurs et des enseignants-chercheurs : ce système est envié dans le monde entier. C'est pourquoi nous demandons un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique avec 6 000 postes de chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens par an pendant 10 ans.

Maintenant, nous pensons aussi qu'il y a un véritable problème d'attractivité des carrières scientifiques parce que nos conditions de travail, nos carrières et nos rémunérations sont scandaleusement dévalorisées : pourquoi les chercheurs et les enseignants chercheurs perçoivent des rémunérations inférieures de presque 3 000 euros brut par mois par rapport aux autres catégories A+ de la fonction publique ? C'est cela la reconnaissance du diplôme de doctorat ?

A la FSU nous demandons que les carrières et les rémunérations des personnels de l'ESR soient revalorisées, et notamment que les rémunérations des chercheurs et des enseignants-chercheurs soient alignées sur celles des autres catégories A+ de la fonction publique.

- Votre troisième question concerne l'innovation et la recherche partenariale.

On comprend que la situation n'est pas satisfaisante et vous voulez faire quelque chose, pourquoi pas ?

Sur ce point, la FSU estime que les aides publiques à la recherche des entreprises sont gigantesques et inefficaces, notamment le CIR, alors que la recherche des entreprises est toujours notoirement faible. Et que c'est d'abord sur ce paradoxe qu'il faudrait s'interroger.

Aussi, nous pensons à la FSU que les mesures d'incitations à l'innovation sont beaucoup trop nombreuses dans la recherche publique, c'est beaucoup trop compliqué, vous citez vous-même la liste de toutes ces structures...

Le principal problème pour la FSU est le suivant : il y a de plus en plus d'incitations et de moyens pour l'innovation dans la recherche publique et tout cela se fait globalement à moyens constants, cela signifie que cela se fait au détriment de la recherche de base et du progrès des connaissances. Nous pensons que les conséquences seront dramatiques à long terme.

Pour conclure. Le conseil scientifique de l'INSIS, l'un des dix instituts du CNRS, a mené une enquête à laquelle ont répondu plus de 900 jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs recrutés depuis moins de 10 ans. Cette enquête montre que plus de la moitié de ces jeunes n'ont pas obtenu de financement pour développer le programme de recherche sur lequel ils ont été recrutés. Cette enquête montre également les difficultés que rencontrent ces jeunes au début de leur carrière et dans leurs conditions de travail. Il faut absolument que cette loi réponde à cette problématique des jeunes chercheurs.

Enfin, la FSU regrette fortement que les organisations syndicales ne soient pas associées au moins au groupe de travail sur les carrières scientifiques et les rémunérations.